

1. information école de natation

Le Cercle des Nageurs Yverdon est une association à but non-lucratif, gérée par un comité de bénévoles. En s'inscrivant aux cours du CNY, les participants s'engagent à respecter ce règlement. Les parents sont priés de présenter à leurs enfants, les points de ce règlement qui les concernent et de s'assurer qu'ils les respectent.

L'école de natation sont organisés sous forme de saisons : la **saison I** de mars à juin et la **saison II** d'octobre à Janvier. Les cours ont lieu soit les lundis, les mercredis, les jeudis, les vendredis entre 17h00 et 19h00, ou encore les samedis entre 8h00 et 11h00. Durée de 30 minutes pour les niveaux 1 à 5, et 60 minutes pour les niveaux 6 et 7.

Prix

Les cours se paient par saison, au prix forfaitaire de 160.- (niveaux 1-5) et de 200.- (niveaux 6 et 7). Une finance de 25.- est demandée lors de la première inscription. Le participant s'engage à suivre régulièrement les cours. Le paiement se fait au début de chaque session, directement auprès du responsable de l'école de natation.

Entrée à la piscine couverte

Nous encaissons la somme de 20.- par enfant (dès 6 ans). Cette somme est rétrocédée à la commune d'Yverdon-les-Bains. Le participant au cours reçoit une contre-marque pour pénétrer dans le site de la piscine afin de suivre son cours.

En cas de perte, vous pouvez obtenir auprès du secrétariat du club, un duplicata au prix de CHF 5.- /Merci de votre compréhension.

Leçon annulée par le CNY

En cas de maladie ou d'absence d'un moniteur/d'une monitrice, le CNY met tout en œuvre pour organiser un remplacement. Dans la mesure du possible, les participants sont aussi prévenus par mail. L'annulation d'une leçon ne donne pas droit à un remboursement. Si possible, le CNY proposera une leçon de remplacement.

IMPORTANT

Chaque élève doit être au bénéfice d'une assurance-accidents. Le CNY décline toute responsabilité en cas d'accident et/ou de vol ! Et n'assure pas la surveillance des participants en dehors du bassin de natation.

Les responsables de l'École de Natation ont l'autorisation de prendre toutes les décisions nécessaires si les parents ne peuvent être joints en cas d'accident nécessitant une intervention.

Les parents ne sont plus autorisés dans les vestiaires et vers la zone d'attente.

En cas de question sur le suivi de votre enfant, merci d'écrire un mail pour prendre rdv avec le coach !

Le nageur qui prendra la décision de quitter l'école de natation ne pourra pas réintégrer les cours sans repasser par la liste d'attente.

Tout comportement nuisant au bon déroulement des leçons dans l'eau ainsi que dans les vestiaires sera sanctionné par un renvoi immédiat de l'école de natation sans remboursement, ni indemnité.

2. Règlement

Le Cercle des Nageurs Yverdon ne peut en aucun cas être tenu responsable :

- Des vols ou dégradations des objets dans les vestiaires
- Des fermetures imprévues de la piscine

Il n'y a pas de cours durant les semaines de vacances scolaires et les jours fériés et les leçons manquées par l'élève ne sont pas remplacées ni remboursées. Une déduction sur la prochaine saison peut être accordé moyennant un certificat médical pour les absences d'au moins 3 semaines consécutives hors vacances scolaires pour maladie ou accident.

Il est important d'informer par mail le secrétariat du club de l'absence de votre enfant (maladie ou autre), ceci afin d'assurer un suivi des groupes.

Le port du bonnet de bain est obligatoire durant les cours et nous rappelons que les shorts de bain pour les garçons ne sont pas acceptés. De plus, les cours sont donnés sans lunettes de natation jusqu'au niveau « Dauphin », sauf autorisation spéciale délivrée par un médecin.

Afin d'éviter des pertes de vêtements nous vous conseillons de prévoir un sac pouvant contenir toutes les affaires de votre enfant afin d'y ranger tous ses habits durant la leçon.

3. Petit rappel pour le nageur/la nageuse

- Je suis prêt(e) en tenue correcte (bonnet de bain), 5 minutes avant le début de mon cours.
- J'attends calmement que l'on vienne me chercher sous le panneau de mon groupe et ne dépasse pas les poteaux rouge et blanc.
- Je laisse le passage libre pour les autres occupants de la piscine.
- Je me douche avant d'aller dans l'eau.
- J'écoute et j'obéis aux instructions de mon moniteur/ma monitrice.
- Je marche lorsque je me déplace même si je suis en retard.
- Je ne bouscule pas mes camarades et les respecte.
- Je ne quitte pas la piscine sans l'autorisation du moniteur/de la monitrice.
- Je ne casse ou lance pas le matériel mis à disposition.

Tout débordement entraînera des sanctions disciplinaires !